Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20210322-Delib202121-DE
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 13

Convocation du 16 mars 2021.
L'an deux mil vingt et un, le 22 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS.
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN)
Absent : Sylvie DESBOURDELLE, Philippe DRAIS.

2021-21/ Vote des taux d'imposition 2021, des subventions 2021 aux associations et du budget 2021 de la commune

Rapporteur : Madame LEON

Concernant les taux d'imposition 2021 :
Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux municipaux en vigueur, soit :

Taxe foncière : 20,96 % + 11.03 % (taux départemental pour compenser la suppression de la taxe d'habitation communale) soit un taux global de 31.99 %
Taxe foncière non bâti : 51,50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les taux tels que proposés ci-dessus.

Concernant les subventions :

Madame LEON propose les montants de subvention suivants pour chaque association :

ORGANISMES	ARTICLES	2021	2020	2019
AU CHOUETTE BAR			8 000,00 €	
A.D.M.R (3€ par habitant)	6574	6 936,00 €	7 194,00 €	7 239,0(
A.F.A.C	6574	200,00 €	200,00 €	
ASSOCIATION DES FAMILLES	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
BOULE DU VIEUX COQ	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
COMITE DES FETES	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
COOP ECOLE	6574	2 100,00 €	2 100,00 €	2 000,0(
DONNEURS DE SANG	6574	100,00 €	100,00 €	100,0(
FLEURINOUS	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
ISAHE	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
LA JOIE DE CHANTER	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
LA NUIT DU CONTE	6574	150,00 €	150,00 €	150,0(
LES JOGGERS DE LA CHOUETTE	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
LIEN FLEURINOIS	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
MELODIE DES SOURCES	6574	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,0(
HAPKIDO	6574	200,00 €		
MJC (C.L.S.H + BAFA)	6574	56 252,48 €	52 079,00 €	46 601,0(
PREVENTION ROUTIERE	6574	200,00 €	125,00 €	125,0(
RUGBY	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
SOCIETE DE CHASSE	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
SAPEURS POMPIERS D'EVEUX	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
JEUNES SAPEURS POMPIERS D'EVEUX	6574	100,00 €	100,00 €	100,0(
TAROT	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
TENNIS	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
THEATRE MEME	6574	200,00 €	200,00 €	1 200,0(
THEATRE DES MOTS	6574	200,00 €	200,00 €	200,0(
GET HOPE	6574	2 000,00 €		
Youpitralala	6574	1 500,00 €		
Solidarité Partage	6574	CCAS	CCAS	601,00 €
Sou des Ecoles	6574	0.0 €		
Volley	6574	0,00 €		
TOTAL:	6574	73 938,48 €	74 248,00 €	61 515,0(

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➢ d'inscrire les montants de subvention proposé ci-dessus au budget 2021 de la commune ;

Concernant le budget :

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la présentation de l'ensemble des composantes du budget 2021 par madame LEON, à savoir la totalité des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, y compris la totalité des opérations d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget 2021 de la commune tel que présenté et aboutissant à l'équilibre suivant :

En fonctionnement :
Dépenses : 2 373 433.94 €
Recettes : 2 373 433.94 €

En investissement :
Dépenses : 2 864 278.97 €
Recettes : 2 864 278.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➢ d'approuver le budget 2021 de la commune tel que présenté par le rapporteur, avec l'équilibre financier ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Hugues BALLA